

JOINT LAVABLE EPOLIT[®] 107

Joint de carrelage anticorrosion à base de résine époxy lavable

1. DESCRIPTION DU SYSTEME :

Le **JOINT LAVABLE EPOLIT[®] 107** est un mortier pour la confection de joints de carrelages industriels et de réparation en lieux humides. Ce matériau ne contient pas d'eau mais est émulsifiable, lavable à l'eau. Tout en étant une matière dangereuse, le **JOINT LAVABLE EPOLIT[®] 107** se montre très respectueux de la sécurité et de la santé des applicateurs.

2. DOMAINE D'UTILISATION

Jointoiement de carrelage industriel anticorrosion, aux sols et aux murs, dans l'industrie agro-alimentaire et chimique. Matériau destiné au milieu industriel.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

| | |
|-----------------------------|-------------------------|
| Densité | 1,86 g/cm ³ |
| Résistance à la compression | 55 MPa |
| Résistance à la traction | 11 MPa |
| Adhérence au béton | Rupture dans le support |
| Absorption d'eau | Négligeable |
| Résistance à la température | Jusqu'à + 65 °C |
| Résistance chimique | Voir tableau |

Consommations théoriques :

Pour des carreaux en grès étiré 240 x 115 x 18 mm avec des joints de 8 à 10 mm de largeur, la consommation du **JOINT LAVABLE EPOLIT[®] 107** est de 6 Kg / m² environ

Temps de prise :

Par une température de 20°C du support, le **JOINT EPOLIT[®] 107** durcit en 12 heures. Le système développe sa pleine résistance après 7 jours.

Résistance chimique :

| | | |
|---------------|----------------|----|
| Acides | | |
| Chlorhydrique | 30% | + |
| Sulfurique | 10% | + |
| Phosphorique | 10% | + |
| Oléique | | -- |
| Acétique | 12% | + |
| Bases | | |
| Ammoniaque | 30% | + |
| Soude | 30% | + |
| Divers | | |
| Eau chlorée | 5% | + |
| Eau oxygénée | 2% | + |
| Eau oxygénée | 5% | -- |
| Eau de javel | 5% | + |
| Autres : | nous consulter | |

4. AVANTAGES

Mise en œuvre simple.
Bonne malléabilité du mortier.
Ne nécessite pas de protection des carreaux
Nettoyage du carrelage à l'eau après application.
Matériau sans solvants.
Peu allergisant pour les applicateurs.
Bon aspect du joint fini.

5. MISE EN ŒUVRE

Voir fiche d'application **FA 1118**

6. CONDITIONNEMENT

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| EPOLIT® 107 A résine | 200 ou 25 Kg |
| EPOLIT® 107 B durcisseur | 200 ou 25 Kg |
| DORSIMIX 290 SE charge | sacs de 25 Kg |
| EPOLIT® 4-RAL pigment | cartons de 25 Kg |
| EPOLIT® 353 ag. thixotropant | seau de 2 Kg |

7. COULEURS

Suivant nuancier **CEFORA**

8. SECURITE

Voir fiches de données de sécurité des composants **EPOLIT® 107 A et B** et **DORSIMIX 290 SE**.

9. STOCKAGE

Stabilité au stockage des matières premières : 12 mois à une température de 5 à 30° C, dans un local sec, bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, étincelles, rayonnements solaires directs.

Les produits ne doivent pas être reconditionnés.

Les fûts ou tonnelets doivent être conservés soigneusement fermés.

Note : les renseignements donnés par la présente notice sont fournis à titre indicatif. Ils sont basés sur notre expérience et notre connaissance à ce jour. Cependant, l'évolution des techniques peut nous conduire à modifier la composition de nos produits. Les données physico-chimiques qui en découlent seront alors modifiées en conséquence. Il appartient donc à l'acheteur de s'assurer à chaque commande qu'il dispose bien de la fiche technique actualisée. Dans un cadre usuel, il est admis des écarts de qualité, de dimensions, de teintes. Les renseignements donnés pas nos fiches techniques et relatifs à la mise en œuvre du produit constituent des règles générales d'application ne pouvant, par définition, intégrer les données spécifiques à chaque chantier. Il est donc souhaitable que nous soyons consultés officiellement pour chaque type d'application. Notre garantie se limite à la qualité des produits livrés. CEFORA ne saurait voir son rôle assimilé ou substitué à celui de l'applicateur qui reste responsable de son chantier.

Avant toute mise en œuvre, l'applicateur devra procéder à des essais de convenance.

Toute réclamation concernant l'obligation pour CEFORA de la délivrance conforme du système EPOLIT® doit être formulée au plus tard un mois après la date de livraison.